



DECISION ADMINISTRATIVE

2026_94_DA

*Prise en application de la délibération du Conseil Municipal
en date du 28 mars 2026 et conforme aux dispositions des articles
L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales*

Objet :
Convention d'utilisation des bassins
Avec l'Association D'EAU à D'EAU

Le Maire

DÉCIDE

De conclure, une convention avec l'**Association D'EAU à D'EAU**, représentée par Mme Sylvie LE DUC, Présidente sise Espace Charles de Gaulle 38760 VARCES, pour la mise à disposition des bassins de la piscine municipale de Vif, pour la période du 08 juillet au 19 août 2026, pour un montant TTC de 15 Euros la ligne d'eau / session, soit un montant total TTC pour 7 mercredis de 105 euros (L'association demande 1 ligne d'eau par session).

De signer ou de charger, le cas échéant, l'adjoint délégué ou l'adjointe déléguée, de signer la convention annexée à la présente décision administrative et de prendre toutes les dispositions nécessaires à sa bonne exécution.

Fait à Vif,

*Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité,
que le présent acte publié sous forme électronique
sur le site internet de la collectivité est exécutoire et
qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal
Administratif de Grenoble dans un délai de deux
mois à compter de cette date de publication.*